

L'ONF répond aux inquiétudes sur la forêt d'Aignan

Vieillissante, celle-ci est entretenue de manière à lui éviter de dépérir



L'ONF répond aux inquiétudes sur la forêt d'Aignan

Le Journal du Gers rencontre le maire d'Aignan, Gérard Peres le 22 juin 2022. Celui-ci nous reçoit pour répondre à une inquiétude que certains lecteurs ont manifesté à la vue des coupes de bois inhabituelles dans la forêt du lac d'Aignan. Le maire a invité Franck Druillet, responsable de l'ONF Office national des forêts) pour les forêts du domaine public du Haut Armagnac (1), en charge de la gestion de la forêt d'Aignan.

Diagnostic de Franck Druillet

Franck Druillet explique à propos de la forêt d'Aignan :

qu'elle assure plusieurs fonctions : le maintien de l'environnement (dont la protection de la biodiversité), l'accueil du public, la production de bois pour tous les domaines de la filière bois et

qu'elle est vieillissante, car composée en majorité de vieux arbres, : pour assurer la pérennité de ce patrimoine de 176 ha, il faut le renouveler.

Ce qui a été fait à la suite du diagnostic

Un document d'aménagement pour les 20 prochaines années a été rédigé par l'ONF, pour encadrer et planifier la gestion raisonnée de cette forêt. Ce document a été émis par l'ONF et approuvé par le conseil municipal, puis validé par la préfecture. Un programme raisonné d'interventions sylvicoles permet désormais d'assurer la pérennité de la forêt.

Les opérations effectuées ces derniers mois

des éclaircies sur 2 parcelles dont les arbres sont entreposés en bordure de la route du lac ; les éclaircies permettent de réduire la densité des arbres pour laisser aux plus beaux spécimens en place la possibilité de protéger et d'accompagner les jeunes arbres sur semis,

une éclaircie sur 2 parcelles de petits chênes,

une éclaircie sanitaire autour du lac : il s'agit d'éviter que des arbres malades causent des accidents en tombant,

la mise en lumière le long de la route du lac : nécessaire pour qu'il y ait plus de lumière sur la chaussée, ce qui limite sa dégradation en lui permettant de sécher plus vite,

l'ouverture d'une piste forestière et d'un passage avec buse pour desservir la zone est de la forêt ; du fait du réchauffement climatique qui peut provoquer des incendies, l'accès des sapeurs-pompiers sera ainsi facilité, alors que l'entretien de la forêt permet de réduire les risques d'incendie.

Création d'une zone de sénescence

Une autre opération se distingue des précédentes par le fait qu'elle a besoin de temps pour se réaliser. De par une décision « mûrement réfléchie », la municipalité a décidé de protéger une zone naturelle en amont du lac d'Aignan sur une surface de 2,5 ha. Cette zone est désormais consacrée à l'évolution spontanée de la nature : « aucune intervention de l'homme ne sera effectuée ». Ce qui amènera une reprise progressive du cycle sylvigénétique, (c'est-à-dire le cycle naturel d'une forêt sauvage, non-exploitée par l'homme – Wikipedia).

Destination du bois coupé

Aucun bois n'a été vendu aux Chinois et l'ONF est en alerte sur ce que l'on peut considérer comme un risque. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les forêts privées, dont, parfois, les exploitants se laissent tenter par un profit important et immédiat.

Les grumes entreposées sont destinées à la filière **locale** de première transformation (scieries et tonnellerie).

Quant au petit bois, il est séché plusieurs mois en bordure de route, puis il sera transformé en plaquettes forestières (produites par ONF Énergie) pour alimenter une usine de production d'électricité verte située à Lacq. Le trajet relativement court jusqu'à Lacq, « permet de conserver un bilan carbone positif ».

(1) De l'Unité territoriale Agence Pyrénées Gascogne

N.B. - Sur la photo du haut de page : la zone de sénescence (photo communiquée par Franck Druillet, reprise en fin d'article).



Gérard Peres à son bureau



Franck Druillet dans le bureau du maire



Coupe le long de la route du lac (photo communiquée par Franck Druillet)



Zone de sénescence ((photo communiquée par Franck Druillet))